

COMMUNE DE CASSANIOUZE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 janvier 2021

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 11
De votants : 14

Date de convocation
21 janvier 2021

L'an deux mille vingt un, le vingt-six-janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de Cassaniouze s'est réuni à la salle multi-activités.

Etaient présents :

Mmes.MM. : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, VENZAC Jean Marc.

Etaient absents :

Mmes.MM. : COURTOIS Martine (a donné pouvoir à Nadine CASTANIER), LEYBROS Marie-Jeanne (a donné pouvoir à Maurice. MAS), MAZARD Daniel (a donné pouvoir à Michel. CASTANIER), PLANTECOSTE Yoann.

Secrétaire de séance : LAVEISSIERE Jérôme

ORDRE DU JOUR

- 1/ Résultat appels d'offres : réhabilitation de la conduite d'eau sous le RD 601 ;
- 2/ Préparation des projets 2021 (Station d'épuration, AEP, voirie, travaux, bâtiments)
- 3/ Questions diverses

1/ RÉSULTAT de l'APPEL D'OFFRE relatif à la réhabilitation de la conduite d'eau sous la RD 601

Ces travaux ont été évalués à 110 720 € Hors Taxes par Cantal Ingénierie et Territoires

Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- GTCS Servant : 111 450 € H.T
- EATP : 124 895 € H.T
- LAPIERRE de Montsalvy = 89 535 € H.T

Compte tenu du devis transmis, l'entreprise LAPIERRE est considérée comme répondant le mieux aux critères ciblés. Monsieur le Maire précise d'autre part que l'entreprise LAPIERRE interviendra dans les mêmes temps sur un chantier situé à Puycapel ce qui pourrait favoriser la rapidité d'exécution des travaux sur Cassaniouze compte tenu de la proximité des deux chantiers.

Concernant le financement de ce chantier Il sera nécessaire de relancer :

- La banque des territoires
- L'agence de l'eau.

Le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable pour l'attribution de ce chantier à l'entreprise LAPIERRE.

Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'une autre étude devra, à court terme, être réalisée pour la réfection de la conduite principale située entre les lieux-dits "Versailles" et "La Vialène". Ce nouveau chantier doit bénéficier d'une aide sur 3 ans, du conseil départemental dans le programme "Cantal solidaire".

2/ PREPARATION DES PROJETS 2021 (Station d'épuration, AEP, voirie, travaux, bâtiments) :

a) Station d'épuration

Suite à la réunion qui s'est tenue en mairie le projet sera réalisé sur trois ans :

- 1) Zonage et diagnostic
- 2) Travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement
- 3) Mise en œuvre de la station

Concernant la phase de diagnostic : son financement établi à hauteur de 26 385 € sera ainsi réparti :

- 40 % du montant sera financé par l'agence ADOUR GARONNE ;
 - 40 % par la DETR ;
- Soit un montant total des aides de 21 108 €.

Le solde d'un montant de 5 277 € restera à la charge de la commune.

Afin de pouvoir bénéficier des subventions publiques à hauteur de 70 % du montant global du chantier, le coût de l'eau et de l'assainissement devra être réévalué et passer de 1 € actuellement à 1,5 € le m³ sur les trois années à venir

Le dernier diagnostic du réseau communal a été fait il y a 20 ans, en 2000.

b) Achats des périmètres de protection des captages des réseaux d'eau

L'aménagement des périmètres de protection des captages des réseaux d'eau nécessite l'achat de terrains. Les propriétaires concernés seront prochainement sollicités pour la constitution des dossiers.

La commune aura ensuite l'obligation de procéder à la clôture des périmètres de protection définis au titre de :

- 3 captages
- 2 puits sur l'Auze
- 1 source à Bel Air

c) Remplacement d'une pompe sur l'Auze

Monsieur le Maire rappelle qu'une pompe située sur l'Auze est actuellement défectueuse et qu'il y a lieu de la remplacer au plus vite.

d) Voirie

• Les chemins

- "Côte vieille" de St Projet : le montant global des travaux de réfection s'élève à 6 400 €. Un dossier DETR sera déposé à ce titre.
- Traverse de St Projet : projet de couverture partielle en enrobé, de réfection des canalisations, des 105 m de caniveaux et des puisards pour un montant de 50 000 € ;
- Chemin du Cazaloux : ce chemin dessert 2 maisons en période estivale et est utilisé en permanence par 3 agriculteurs. Ce projet porte sur l'empierrement du chemin pour un coût d'environ 11 800 € et la réfection des puisards, avaloirs et de 3 têtes d'aqueduc.
- Chemin de l'esquille : Ce dossier dont le coût s'élève à 9 500 € bénéficie du soutien du Président du Conseil Départemental, lequel lors de sa récente visite en mairie de Cassaniouze a annoncé qu'une enveloppe d'un montant de 3 500 € sera allouée à ce titre, dans le cadre d'une subvention spéciale.
D'autres aides pourront également être demandées. Elles pourraient représenter ensemble un apport financier à hauteur de 80 % du coût total de l'opération. Le solde sera quant à lui financé pour partie par le demandeur et utilisateur principal du chemin et le reliquat par le budget de la commune de Cassaniouze.

Compte des appuis financiers susmentionnés, le conseil municipal consent aujourd'hui à revoir favorablement sa position aux conditions suivantes :

- que l'aide financière du Conseil Départemental soit réellement attribuée ;
- et que la participation financière communale ne soit mise à contribution que pour un faible montant.

Dans le cas contraire, les travaux préconisés pour ce chemin ne pourraient être effectués au motif de disponibilités budgétaires communales insuffisantes.

e) Les aides à l'investissement et à la valorisation des Centres-bourgs

Le Contrat Ambition Région (CAR) 2ème génération, prévu sur 3 ans, de 2020 à 2023, correspond à un soutien de la commande publique locale dédiée aux Centres bourgs. Cette aide (offre de service à la population) est destinée principalement aux projets intercommunaux et communaux d'investissement, de valorisation du patrimoine bâti et de développement du territoire, dont le coût global doit être supérieur à 60 000 €. L'aide est versée dans la limite de 50 % du montant total du projet.

La date limite du recensement des projets est prévue au 31/01/2021. Monsieur le Maire indique la nécessité de procéder rapidement à l'inscription des projets communaux actuellement répertoriés dès lors que la procédure en cours n'engage pas à ce stade de l'élaboration du CAR, à l'obligation d'une réalisation immédiate des travaux.

Monsieur le Maire précise que concernant la commune de Cassaniouze, l'aide pourrait être demandée au titre de la réhabilitation des deux bâtiments du Centre-bourg :

- 1 commerce de 150m²
- 2 appartements 100m² x 2 soit 200 m²
- Des hébergements pour les randonneurs du GR 465

Soit une superficie totale de 450 m², le coût global de l'opération est chiffré à 985 000 €.

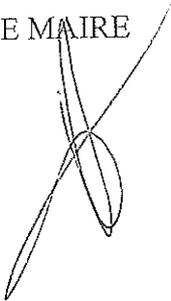
Ce projet entrerait par ailleurs dans le cadre d'attribution de plusieurs autres subventions (DETR et départementale) à hauteur de 80 % du montant global des travaux.

3/ QUESTIONS DIVERSES

- a) Monsieur le Maire et Monsieur Marcenac proposent qu'une étude de faisabilité chiffrée soit effectuée concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes en panneaux photovoltaïques.
- b) Changement de 6 volets roulants de l'école. L'entreprise Cantournet a établi un devis de 3 187 € avec pose dans un délais de 6 à 8 semaines.
- c) L'ancienne habitation de Mme Barbes fait actuellement l'objet d'une proposition de rachat privé. M. Fontanel aurait souhaité le rachat de ce bâtiment par la commune pour un projet de réhabilitation au même titre que le projet fait pour les deux bâtiments. Les membres du conseil indiquent que dès lors qu'un acheteur privé propose le rachat de ce bâtiment, la commune n'a pas lieu de se positionner sur ce projet dont le coût global de réhabilitation ne serait pas en adéquation avec son budget. C'est bien d'avoir des projets mais encore faut-il qu'ils soient réalisables et qu'ils n'entraînent pas la commune vers un surendettement.
- d) Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
 - Accepte de participer au projet « SIG atlas.cantal.fr »,
 - Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique exploitable par un navigateur Web avec le Conseil Départemental du Cantal.
- e) Monsieur le maire est nommé représentant de la commune de Cassaniouze auprès des instances des grands sites de France dans le cadre du classement de Conques.

- f) M. Sylvain Malbert, employé actuellement par la commune 14h/semaine par l'intermédiaire de "Dispo services", sera embauché par la commune en qualité de fonctionnaire stagiaire territorial sur une période de 1 an à compter du 1er mars 2021. Le temps de travail hebdomadaire de M. Malbert sera de 15 heures.
- g) Le Conseil municipal formule ses remerciements à M. Robert Plantecoste pour l'investissement dont il a fait preuve concernant le renouvellement pour 10 ans des accords pris avec l'ensemble des propriétaires concernés par le passage des randonneurs sur les terrains placés sur le tracé du chemin de randonnée de la Bécarie.
Afin de ne pas être contraint tous les 10 ans par cette procédure longue et fastidieuse, une demande va être formulée auprès des services du tourisme compétents en vue d'une validation des accords avec les propriétaires par tacite reconduction.
- h) Le jeudi 4 février 2021 à 14h, une réunion d'information est prévue en mairie avec la commune de Vieillevie au sujet de la réalisation d'une étude relative aux inondations dues aux crues du Lot.
- i) Suite à la demande faite lors du Conseil municipal du 26 décembre 2020, la structure "10ème art" d'Aurillac, géré par M. Vincent Piétri a été contactée par M. Marcenac en vue de la réalisation d'une fresque prévue pour habiller le mur situé face au cimetière. Les prix appliqués varient entre 80 € et 100 €/m². Sachant que le mur concerné fait environ 20m de long, Il est envisagé que la fresque représente le parcours du chemin de Cluny (GR 465) qui traverse notre commune. Elle permettra à peu de frais, une valorisation touristique durable de notre territoire et créerait un attrait supplémentaire pour notre village.
Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 22 Heures.

LE MAIRE



LE SECRETAIRE



LES MEMBRES

